

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
République Française

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
--------------------------------------	-------------	---

11	11	9
----	----	---

Date de la convocation :
19.05.2011

Date d'affichage :
31.05.2011

Objet de la délibération :
EVEIL MUSICAL ANNEE
SCOLAIRE 2011/2012

Acte rendu exécutoire
Compte tenu de sa transmission
en Sous-Préfecture le 31.05.2011

Le Maire,
J.F BORIE,

SEANCE DU 26.05.2011

L'an deux mille onze et le jeudi vingt-six mai à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de BEAULIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-François BORIE, Maire.

Présents : Mesdames : J. DELEUZE - D. COMBALUZIER -
Messieurs : JF BORIE – JC MATHIEU – R. QUENTIN
JM TARDIF – L. CHALVET – G. MERCA
JP ROGIER –

Absents : Excusés : *Mme Marie-Danielle ESPENEL*
Mr Christian ANDRE

Secrétaire de séance : Mr Jean-Paul ROGIER

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les actions de sensibilisation aux pratiques musicales inscrites dans la politique culturelle du Conseil Général.

Ainsi des musiciens-intervenants diplômés et agréés par l'Inspection d'Académie viennent accompagner l'enseignement dispensé par les professeurs des écoles. Les interventions seront établies sur la base d'un cycle de 15 heures par classe.

Cette opération financée par le Conseil Général à hauteur de 40 % fera l'objet d'une convention entre la Commune et le syndicat mixte de gestion de Ardèche Musique et Danse – l'Ecole Départementale. Pour l'année scolaire 2011/2012, le coût total de cette prestation s'élèvera à **900 €par cycle** de 15 séances de 1 heure par classe.

Le Maire propose d'inscrire aux activités de sensibilisation aux pratiques musicales l'école de BEAULIEU.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'accéder à la proposition du Maire d'inscrire l'école de BEAULIEU aux activités de sensibilisation aux pratiques musicales,
- S'ENGAGE à voter les crédits nécessaires,
- AUTORISE le Maire à signer la convention à venir.

Certifié conforme,
Le Maire,
JF BORIE,